

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 21 mars 2016, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : Mesdames Sylvie Joly et Jocelyne Bishop Ménard, conseillères, messieurs François Deschamps, Claude Lepage et Michel Marin, conseillers et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Était absent : Monsieur Martin Chartrand, conseiller.

Introduction

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Approbation des procès-verbaux

16-03-6386 Séance ordinaire du 15 février 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2016, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général.

... ADOPTÉE ...

16-03-6387 Séance extraordinaire du 14 mars 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2016, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général.

... ADOPTÉE ...

16-03-6388 Procès-verbal de correction pour le règlement numéro 201

M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général dépose le procès-verbal de correction pour le règlement numéro 201 daté du 19 mai 2015 et en fait la lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de correction pour le règlement numéro 201 daté du 19 mai 2015, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général.

... ADOPTÉE ...

Rapport des comités

Finances et administration – Mme Denise Godin-Dostie

16-03-6389 Financement emprunt règlements numéros 132, 147, 148, 149 et 163 – Terme de l'emprunt

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Coteaux souhaite emprunter par billet un montant total de 1 158 400 \$.

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
132	896 500 \$
147	45 300 \$
148	92 600 \$
149	118 700 \$
163	5 300 \$

ATTENDU QUE la Municipalité des Coteaux désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité des Coteaux avait, le 28 mars 2016, un montant de 1 220 600 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 693 200 \$, pour une période de 10 ans et 20 ans, en vertu des règlements numéros 132, 147, 148 et 149;

ATTENDU QU'un montant de 67 500 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 153 100 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 158 400 \$ \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 132, 147, 148, 149 et 163 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 29 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	98 800 \$
2018	101 500 \$
2019	104 000 \$
2020	106 700 \$
2021	109 500 \$ (à payer en 2021)
2021	637 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité des Coteaux émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 29 mars 2016, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 132 et 163, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité des Coteaux emprunte 1 153 100 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut;

... ADOPTÉE ...

16-03-6390

Financement d'emprunt règlements 132, 147, 148, 149 et 163 – Acceptation de l'offre

Les membres du conseil ont pris connaissance des propositions de financement obtenues suite à l'appel d'offres public du 21 mars 2016.

Le résultat des soumissions est le suivant :

1. Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges

98 800 \$	2.53000 %	2017
101 500 \$	2.53000 %	2018
104 000 \$	2.53000 %	2019
106 700 \$	2.53000 %	2020
747 400 \$	2.53000 %	2021

Prix : 100.00000

Coût réel : 2.53000 %

2. Banque Royale du Canada

98 800 \$	2.62000 %	2017
101 500 \$	2.62000 %	2018
104 000 \$	2.62000 %	2019
106 700 \$	2.62000 %	2020
747 400 \$	2.62000 %	2021

Prix : 100.00000

Coût réel : 2.62000 %

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

3. Financière Banque Nationale Inc.

98 800 \$	1.70000 %	2017
101 500 \$	1.90000 %	2018
104 000 \$	2.05000 %	2019
106 700 \$	2.20000 %	2020
747 400 \$	2.35000 %	2021

Prix : 98.62500

Coût réel : 2.63872 %

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité des Coteaux accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour son emprunt par billets en date du 29 mars 2016 au montant de 1 158 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 132, 147, 148, 149 et 163. Ce billet est émis au prix de 100.00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

98 800 \$	2.53000 %	29 mars 2017
101 500 \$	2.53000 %	29 mars 2018
104 000 \$	2.53000 %	29 mars 2019
106 700 \$	2.53000 %	29 mars 2020
747 400 \$	2.53000 %	29 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

.... ADOPTÉE

16-03-6391 Modification des représentants aux comités municipaux

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De nommer M. Michel Marin à titre de délégué substitut pour le comité de la piste cyclable Soulanges en remplacement de Mme Sylvie Joly. Mme Sylvie Joly est nommé représentante substitut au comité de la bibliothèque et Mme Sylvie Joly désire se retirer du comité de toponymie.

.... ADOPTÉE

16-03-6392 Dépôt du rapport d'activités du trésorier

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport d'activités reliées au chapitre XIII de la LERM pour l'année se terminant le 31 décembre 2015, préparé par le secrétaire-trésorier et déposé au conseil municipal.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter le rapport d'activités du trésorier se terminant le 31 décembre 2015.

.... ADOPTÉE

16-03-6393 Congrès de la Fédération des municipalités du Québec

Mme Denise Godin-Dostie, mairesse, demande à tous les membres du conseil s'ils sont intéressés à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 à Québec.

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'inscrire tous les membres du conseil intéressés à participer au congrès de la FQM et d'assumer les frais de transport, de stationnement, d'hébergement (du mercredi soir au samedi matin) et 60\$ par jour pour les autres frais pour chacun des participants.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que si un participant inscrit n'est pas présent au congrès sans un motif valable, les dépenses encourues seront remboursées par ce dernier à la municipalité.

.... ADOPTÉE

Service incendie –M. Martin Chartrand

Aucun sujet à discuter.

Sécurité publique – M. François Deschamps

Aucun sujet à discuter.

Transport & Travaux publics – M. Michel Marin

16-03-6394

Sécurité publique ferroviaire

CONSIDÉRANT la tenue à travers le Canada de la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire* du 25 avril au 1^{er} mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos citoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT la demande d'Opération Gareautrain que le Conseil de ville appuie en adoptant la présente résolution les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire*, un événement national, se déroulant du 25 avril au 1^{er} mai 2016.

....ADOPTÉE....

16-03-6395

Demande de subvention pour l'amélioration des chemins municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux désire solliciter l'appui de la députée provinciale de Soulanges concernant une demande de subvention dans le but d'améliorer les chemins municipaux qui nécessitent des investissements majeurs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus consistent à l'amélioration des rues municipales suivantes :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| ➤ Rue des Bouleaux | ➤ Rue Asselin |
| ➤ Rue des Érables | ➤ Rue Lalonde |
| ➤ Rue des Bois-Francis | ➤ Rue Adrien-Rouleau |
| ➤ Rue des Ormes | ➤ Rue Royal |

CONSIDÉRANT QUE les poses de béton bitumineux comme couche d'usure constituent la totalité des travaux à être faits;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité des Coteaux demande à Mme Lucie Charlebois, députée de la circonscription de Soulanges, sa collaboration afin d'obtenir une subvention dans le but d'améliorer les chemins municipaux.

....ADOPTÉE....

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Aqueduc et égout – M. François Deschamps

16-03-6396 Demande d'offre de services - Inspection des conduites sanitaires et regards par caméra

Les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'offre de services datée du 9 mars 2016 concernant l'inspection des conduites sanitaires et regards par caméra télé-objectif.

Deux (2) offres ont été reçues :

	Compagnies	Montants (taxes en sus)	Rang
1ère offre	Aqua Data inc.	5 205.00 \$	1
2e offre	Débouchage et nettoyage action inc.	13 722.50 \$	2

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De mandater l'entreprise Aqua Data inc. pour l'inspection et l'analyse de l'état des regards et conduites d'égouts sanitaires conformément à l'offre datée du 9 mars 2016 au montant de 5 205 \$ plus taxes.

... ADOPTÉE ...

16-03-6397 Crue de la rivière Delisle – Demande de M. Leblanc et de Mme Bibeau

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Mme Christine Fortin, avocate, lettre datée du 10 mars 2016 concernant la problématique des crues de la Rivière Delisle.

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De mandater le procureur de la municipalité afin de répondre aux demandes de Mme Christine Fortin.

... ADOPTÉE ...

Loisirs, sport et culture – Bibliothèque – Mme Jocelyne Bishop-Ménard – Bibliothèque Mme Sylvie Joly

ARDC - Rapport d'activités

Mme Jocelyne Bishop-Ménard fait un rapport des activités de l'Association Récréative des Coteaux au 21 mars 2016.

Rapport d'activités – Bibliothèque

Mme Jocelyne Bishop-Ménard fait un rapport des activités de la bibliothèque des Coteaux au 21 mars 2016.

16-03-6398 Bibliothèque municipale – Rendre le wifi public

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser les responsables de la bibliothèque à rendre accessible au public le service Internet wifi en s'assurant de mettre en place les mesures de sécurité et de contrôle pour les utilisateurs.

... ADOPTÉE ...

16-03-6399 Bibliothèque municipale – Création d'une page Facebook

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la responsable de la bibliothèque à mettre en opération une page Facebook à l'usage exclusif de la bibliothèque.

... ADOPTÉE ...

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

16-03-6400 Fête Nationale – Demande d’aide financière au Programme National des Québécois

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

Que Mme Lucie Hamel soit autorisée au nom de la Municipalité des Coteaux à formuler une demande d’assistance financière auprès du Mouvement National des Québécoises et Québécois pour l’organisation de la Fête Nationale du Québec 2016.

... ADOPTÉE ...

16-03-6401 Fête Nationale – Demande d’un permis de boisson

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

Que Mme Lucie Hamel soit autorisé à faire les démarches nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux afin d’obtenir un permis de réunion au nom de la Municipalité des Coteaux, pour la tenue de la Fête Nationale le 23 juin 2016 au parc Wilson situé au 200, rue Principale, Les Coteaux.

Cet événement aura lieu sous le chapiteau qui sera situé en face du parc Wilson au 200, rue Principale, Les Coteaux. L’endroit pour lequel le permis est demandé rencontre les exigences en matière de sécurité.

... ADOPTÉE ...

16-03-6402 Tarifs à la piscine municipale pour 2016

Les membres du conseil ont pris connaissance de la grille comparative des tarifs de la piscine municipale proposée par Mme Julie Ménard, employée responsable des loisirs à la municipalité de Coteau-du-Lac.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’approuver les tarifs suivants :

TARIFS QUOTIDIENS		
	2015	2016
0 à 5 ans	Gratuit	Gratuit
6 à 17 ans	1,50 \$	2,00 \$
18 ans et plus	2,50 \$	3,00 \$

TARIFS SAISONNIERS	2015		2016	
	Résident	Non-résident	Résident	Non-Résident
17 ans et moins	15,00 \$	18,00 \$	18,00 \$	21,00 \$
18 ans et plus	20,00 \$	24,00 \$	22,00 \$	25,00 \$
Famille	35,00 \$	42,00 \$	40,00 \$	45,00 \$

... ADOPTÉE ...

16-03-6403 Fête Nationale – Commanditaires pour le feu d’artifice

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

Que Mme Lucie Hamel soit autorisé à faire les démarches nécessaires auprès de fournisseurs afin de solliciter leur appui financier dans le cadre des festivités de la fête nationale et plus précisément pour le feu d’artifice.

... ADOPTÉE ...

Terrains, bâtisses et équipements – M. Claude Lepage

16-03-6404 Entretien horticole 2016

Les membres du conseil prennent connaissance de l’offre de services de M. Jean-Pierre Grenier, horticulteur, pour les travaux horticole pour l’année 2016.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter l'offre et d'octroyer le contrat à M. Jean-Pierre Grenier pour l'entretien horticole pour l'année 2016 au montant de 9 890 \$ plus taxes, tel que décrit à son offre de service.

M. Grenier exécutera les travaux d'entretien horticole suite à une rencontre avec Mme Jocelyne Bishop Ménard pour déterminer l'aménagement des végétaux.

.... **ADOPTÉE**

16-03-6405 Analyse des bâtiments municipaux – Gestion sécuritaire de l'amiante

Les membres du conseil ont pris connaissance des offres de services reçues pour l'analyse de l'amiante dans les bâtiments municipaux.

Cinq (5) offres de services ont été reçues :

	Entrepreneurs	Montants (taxes non incluses)	Rang
1 ^{ère} offre	Groupe Gesfor Poirier	3 100.00 \$	3
2 ^e offre	Béland environnement inc.	8 107.44 \$	5
3 ^e offre	Multitest	5 800.00 \$	4
4 ^e offre	Spheratest	2 600.00 \$	1
5 ^e offre	Terrapex	2 900.00 \$	2

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter l'offre de services de Spheratest pour l'analyse de l'amiante dans les bâtiments municipaux et d'accorder le mandat au montant de 2 600 \$ avant taxes.

.... **ADOPTÉE**

Étude de projets et relations publiques – Mme Denise Godin-Dostie

16-03-6406 Paroisse Saint-François-sur-le-Lac – Contribution pour le déneigement et pour l'utilisation du stationnement

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre datée du 3 mars 2016 de Mme Gaétane Legault, présidente d'assemblée de la Fabrique de la Paroisse St-François-sur-le-Lac concernant une demande de fonds pour le déneigement du stationnement des églises.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accorder un montant total de 1 300 \$ à la Paroisse St-François-sur-le-Lac pour la saison 2015-2016 dont 800 \$ pour l'utilisation du stationnement de l'église Ste-Marie-du-Rosaire et 500 \$ pour le déneigement du stationnement de l'église Ste-Marie-du-Rosaire. Aucun montant n'est accordé pour le déneigement et l'accès au cimetière St-Médard.

.... **ADOPTÉE**

Ressources humaines – M. François Deschamps

16-03-6407 Emploi d'été pour étudiants – Demande de financement

Les membres du conseil ont pris connaissance des conditions du programme d'emploi d'été pour étudiants « Emplois d'été Canada » pour l'année 2016.

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité des Coteaux accepte la responsabilité du projet « Emplois d'été Canada » pour l'année 2016 et que M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, soit autorisé au nom de la Municipalité des Coteaux à signer tous les documents officiels concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada.

QUE la Municipalité des Coteaux s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné et mis de l'avant.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

QUE la Municipalité des Coteaux engage deux (2) employés étudiants pour une période de huit (8) semaines, dans l'éventualité où le projet serait subventionné et mis de l'avant.

.... **ADOPTÉE**

16-03-6408 Renouvellement de la convention collective

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux doit négocier avec le syndicat pour le renouvellement de certaines clauses de la convention collective.

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser le directeur général à recourir aux services d'un conseiller en ressources humaines au moment jugé nécessaire pour appuyer le comité de négociation de la municipalité.

.... **ADOPTÉE**

Urbanisme – Mme Sylvie Joly

16-03-6409 Dérogation mineure - DM-224 – Lots 5012410 et 5013875, rue Marcel-Dostie

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM-224 soumise par Les Constructions MC inc. concernant les lots 5012410 et 5013875 sur la rue Marcel-Dostie afin de:

- Permettre le lotissement d'un projet intégré comprenant des lots (7) ayant un frontage non conforme à la réglementation, soit :
 - 3 lots de 50 mètres de frontage au lieu de 118.8 mètres;
 - 2 lots de 50 mètres de frontage au lieu de 102.6 mètres;
 - 1 lot de 50 mètres de frontage au lieu de 97.2 mètres;
 - 1 lot de 35 mètres de frontage au lieu de 37.8 mètres.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 14 mars 2016, résolution numéro 16-03-606 informant que la demande devrait être acceptée avec conditions.

La parole est donnée aux citoyens qui veulent s'exprimer sur la demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de dérogation mineure DM-224 de Les Constructions MC inc. soit acceptée avec conditions pour les raisons suivantes :

- Les bâtiments projetés étant perpendiculaires à la rue, la diminution du frontage des lots ne cause pas de problème.
- Toutes les autres dispositions règlementaires sont respectées
- L'ensemble du projet s'harmonisera bien dans le secteur tant par l'architecture des bâtiments, les revêtements choisis et l'aménagement paysager.

Conditions reliées à l'acceptation du projet :

- Respecter les revêtements extérieurs (types et couleurs) ainsi que l'aménagement paysager proposé;
- Respecter l'architecture des bâtiments projetés.

.... **ADOPTÉE**

16-03-6410 Dérogation mineure - DM-225 – 132, 132A, rue du Lac

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM-225 soumise par Gestion Alain Biron inc. concernant le 132-132A, rue du Lac afin de:

- Permettre la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée sur une fondation existante située à 1,9 mètre au lieu de 2 mètres de la ligne latérale de lot.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 14 mars 2016, résolution numéro 16-03-607 informant que la demande devrait être acceptée avec condition.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

La parole est donnée aux citoyens qui veulent s'exprimer sur la demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de dérogation mineure DM-225 de Gestion Alain Biron inc. soit acceptée avec condition pour les raisons suivantes :

- Selon le certificat de localisation préparé par Michel Faucher, arpenteur-géomètre, la maison bénéficie de droits acquis pour être située à 1,9 mètre de la ligne latérale de lot au lieu de 2 mètres.
- La maison a été incendiée le 24 décembre 2015 et ayant perdu plus de 50 % de sa valeur, les droits acquis ne s'appliquent plus.
- La dérogation ne causera pas de préjudice aux propriétés voisines

Condition reliée à l'acceptation du projet :

- La reconstruction doit se faire sur la fondation existante. Dans le cas où la fondation doit être refaite, la construction devra respecter les marges prévues par le règlement de zonage en vigueur.

.... **ADOPTÉE**

16-03-6411 Demande de PIIA 2016-02 – 89, route 338

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2016-02 soumise par Construction E. Lanthier inc. concernant le 89, route 338 afin de:

- Ajouter trois (3) fenêtres blanches et ajouter une porte

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 14 mars 2016, résolution numéro 16-02-608 informant que la demande devrait être acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2016-02 de Construction E. Lanthier inc. soit acceptée pour la raison suivante :

- Les travaux projetés s'harmonisent bien au bâtiment principal.

.... **ADOPTÉE**

Règlement modifiant les règlements d'urbanisme – Consultation publique – Dépôt du compte-rendu de l'assemblée

Mme Sylvie Joly fait lecture du compte-rendu de l'assemblée de consultation concernant les premiers projets de règlements intitulés :

- **règlement modifiant le plan d'urbanisme visant à modifier les limites des affectations commerciales et du PPU du noyau villageois;**
- **règlement modifiant le règlement de zonage n°19 afin d'agrandir la zone C-2-225 à même la zone C-4-229;**
- **modifiant le règlement de zonage n°19 dans le but de modifier diverses dispositions.**

16-03-6412 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 dans le but d'agrandir la zone C-2-225 à même la zone C-4-229 – Adoption du second projet de règlement

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,**

D'adopter le second projet de règlement suivant :

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 dans le but d'agrandir la zone C-2-225 à même la zone C-4-229 – Adoption du second projet de règlement.

Mme Sylvie Joly demande le vote sur la proposition.

Les conseillers procèdent au vote :

Conseillers qui votent en faveur de la proposition : Messieurs Claude Lepage, Michel Marin, François Deschamps et madame Jocelyne Bishop-Ménard.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Conseillère qui vote contre la proposition : Madame Sylvie Joly

LA RÉOLUTION EST DONC ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Mme Sylvie Joly demande d'inscrire les commentaires suivants au procès-verbal :

« Suite à l'audience publique, je vote « non » au projet de règlement modifiant le règlement 19 dans le but d'agrandir la zone C-2-225 à même la zone C-4-229 parce qu'il n'y a pas de plan d'aménagement à long terme pour la zone concernée ce qui fait qu'il est difficile de prendre une décision. Il y a trop d'incertitude et d'inconnu.

S'il y aurait une planification à long terme concernant le développement économique, environnemental et patrimonial (noyau villageois), je serais en mesure de prendre une décision éclairée. J'ai un impression que ce sont des opportunités à court terme qui mène le développement du secteur.

Très peu de personnes sont sensibilisées aux projets de ce secteur et les citoyens se devraient d'être plus informés par un plan de développement à long terme ».

.... **ADOPTÉE**

16-03-6413

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 dans le but de modifier diverses dispositions

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'adopter le second projet de règlement suivant :

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 dans le but de modifier diverses dispositions.

.... **ADOPTÉE**

Projets de règlements modifiant le règlement de zonage – Période de participation à un référendum

La période pour demande de participation à un référendum est fixée du 23 au 31 mars 2016 pour les règlements modifiant le règlement de zonage 19 suivants :

- Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 dans le but d'agrandir la zone C-2-225 à même la zone C-4-229.
- Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 dans le but de modifier diverses dispositions.

Rapport des sous comités

Régie d'assainissement des Coteaux – Procès-verbal du 2 mars 2016

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 mars 2016.

Michel Marin fait un rapport des décisions prises lors de la rencontre.

Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François – Procès-verbal du 1^{er} mars 2016

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} mars 2016.

François Deschamps fait un rapport des décisions prises lors des rencontres.

Piste cyclable Soulanges

Aucun sujet à discuter.

Correspondance

DATE	EXPÉDITEUR	SUJET
09-03-16	Ministère de la Sécurité publique	Regroupement des services de sécurité incendie
26-02-16	Sureté du Québec	Plainte de Mme Bellavance
07-03-16	Ville de Salaberry-de-Valleyfield	Projet de règlement 148-04, modifiant le plan d'urbanisme
03-03-16	Cercle des fermières des Coteaux	Remerciement souper 70 ^e anniversaire
23-03-16	AGAS	Événement annuel cabane à sucre
10-02-16	Comité ZIP du Haut-St-Laurent	11 ^e éditions des activités estivales
17-02-16	Paroisse Saint-François-sur-le-Lac	Semaine d'action bénévole 2016
04-03-16	Députée de Soulanges	Contribution à la Fête nationale 2016

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Rapport financier

16-03-6414

Liste de chèques au 21 mars 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les chèques portant les numéros 17185 à 17271 soient approuvés, pour un montant total de 426 947.04\$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil.

.... **ADOPTÉE**

Points discutés aux réunions préparatoires

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des sujets qui ont été abordés lors de la réunion de travail qui a été tenue le 14 mars 2016.

Période de questions

1^{ère} intervention

Une citoyenne s'informe des raisons qui expliquent les écarts de prix pour l'analyse des bâtiments municipaux.

Mme Denise Godin-Dostie indique que les entrepreneurs soumettent leurs prix suite à une demande écrite de la municipalité et basent leurs offres de services sur le même document qui est remis à l'ensemble des entrepreneurs. Il y a régulièrement des écarts de prix significatifs entre les entrepreneurs.

2^e intervention

Une citoyenne demande s'il est possible d'obtenir une copie du compte-rendu de l'assemblée de consultation concernant les premiers projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme qui s'est tenue le 25 février 2016.

Mme Denise Godin-Dostie indique qu'une copie du compte-rendu lui sera fournie.

3^e intervention

Un citoyen demande si la qualité des services des entrepreneurs est identique considérant l'écart de prix des offres de services.

Mme Denise Godin-Dostie répond que l'entrepreneur retenu doit fournir l'ensemble des services demandés par la municipalité.

4^e intervention

Un citoyen indique qu'il a présenté une demande pour aménager une partie de sa propriété en gazon et a demandé la permission d'empiéter d'environ un pied dans l'emprise de la rue.

Le citoyen soutient que l'empiètement demandé est inférieur à ceux de ses voisins dans la même rue.

Mme Denise Godin-Dostie indique que l'aménagement sur sa propriété ne requiert pas d'autorisation municipale mais qu'aucun empiètement dans l'emprise de la rue n'est autorisé.

5^e intervention

Un citoyen indique qu'en période d'été l'écoulement des eaux pluviales étant souvent minime, des odeurs désagréables se dégagent des puisards et causent des désagréments.

Mme Denise Godin-Dostie demande au citoyen de communiquer avec la municipalité lors du prochain épisode d'odeurs désagréables afin que le service de voirie pose les gestes adéquats dans les circonstances.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

6^e intervention

Un citoyen demande des informations concernant la correspondance de la Sureté du Québec.

Mme Denise Godin-Dostie fait lecture de la lettre datée du 26 février 2016 de M. Marc Robert, lieutenant et directeur du poste de la Sureté du Québec.

7^e intervention

Une citoyenne demande où en est rendu le dossier concernant l'accumulation des algues près du quai municipal.

Mme Denise Godin-Dostie a rencontrée la députée fédérale pour demander l'appui du gouvernement fédéral dans ce dossier. Les rencontres de travail se poursuivront avec les représentants du comité ZIP du Haut-St-Laurent.

8^e intervention

Une citoyenne indique que la sédimentation et l'accumulation d'algues se produisent également dans les autres baies de la municipalité. Selon elle, la présence du quai municipal n'est pas la seule cause à ce phénomène.

Mme Denise Godin-Dostie indique qu'il y a de temps en temps des situations particulières d'accumulation d'algues sur différents secteurs des rives du lac et que certaines fournitures d'assistance sont mises en place par la municipalité.

9^e intervention

Une citoyenne commente certaines informations sur la qualité générale de l'eau potable et demande si l'entreprise Fibres Futures dispose d'un bassin de décantation pour leurs activités de sablage afin d'éviter que les résidus ne se ramassent dans les eaux usées de la municipalité.

Mme Denise Godin-Dostie déclare qu'une demande de vérification sera effectuée.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

16-03-6415

Levée de la séance régulière du 21 mars 2016

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance ordinaire du 21 mars 2016 soit levée à 20 h 35.

.... **ADOPTÉE**

Denise Godin-Dostie,
Mairesse

Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général